

# MAIRIE DE SAINT-YORRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 05/07/24  
Date d'affichage 05/07/24  
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 15 / Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 12 juillet à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

### Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. NOCART Eddy	Mme MOUBAMBA Stéphanie	M. CORRE Patrice
Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier	Mme METENIER Patricia
Mme BRUYERE Mireille	M. MARCAUD Hugues	Mme VERNIS Cécile
M. CONIL Gaël	M. LEBON Thierry	M. DE SOUZA Bertrand

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LAFARGE Audrey a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph  
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia  
M. DEBOST Anthony a donné pouvoir à M. DE SOUZA Bertrand

### Absents :

M. RENÉ David	M. DIFALLAH Azdine	Mme COULON Sylvie
Mme FERNANDEZ Maryline	M. BAUDON Julien	

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme VERNIS Cécile est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## ***1- Modification du tarif de la Halle des Sports dans le cadre d'une location à Vichy Communauté***

*Rapporteur / Joseph KUCHNA*

**Vu** la délibération n°8/2024 en date du 9 février 2024, par laquelle une mise à disposition payante de la Halle des Sports, au bénéfice de Vichy Sport, avait été actée pour une durée de 6 semaines, au cours de l'été 2024, notamment en raison de l'indisponibilité de plusieurs équipements sportifs sur la bassin vichyssois suite aux événements climatiques de grêle survenus en 2022 ;

**Considérant** la demande de réduction de période, émanant de Vichy Sport, intervenue par courriel en date du 31 mai 2024, relative à la durée de location qui porterait finalement que sur 3 semaines, du 8 au 26 juillet 2024 ;

**Considérant** que les conditions tarifaires et de mise à disposition initiales demeurent inchangées (230 € par jour, du lundi au vendredi de 9H à 17H, hors samedi et dimanche x 15 jours,

soit 3 450€), tout comme l'intention de Vichy Sport de recourir aux services du Restaurant scolaire durant cette période (une facturation en fonction du nombre de participants sera établie par la collectivité).

*NB : Pour rappel, l'activité prévue est la pratique du volley-ball dans la salle principale, et les vestiaires seront bien évidemment laissés à disposition.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouvelles conditions de mise à disposition précitées (3 450 € pour 15 jours de location) dans le cadre d'une location de la Halle des Sports au bénéfice de Vichy Sport, service de Vichy Communauté, ainsi que l'accès aux services du Restaurant scolaire pendant la période, selon les conditions tarifaires 2024 votées par le Conseil municipal.

**Vote POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 16 juillet 2024,

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Joseph KUCHNA

Cécile VERNIS

REÇU EN PREFECTURE

le 16/07/2024

Application agréée E-legalite.com